

# Le défi des données numériques

Si le numérique est désormais entré dans les mœurs associatives, une publication de l'Injep, « Les associations au défi des données numériques » attire l'attention sur un domaine dont beaucoup n'ont pas toujours conscience : l'enjeu autour des données.



**D**epuis plusieurs années, Soli-datech et Recherches & solidarités scrutent les relations des associations au numérique. L'an dernier, dans la 4<sup>e</sup> édition de leur état des lieux sur le sujet, et après la tornade que fut la crise sanitaire de 2020-2021, ils mettaient en évidence le fait que la majorité des associations utilisent désormais les outils numériques et que la crise du Covid avait joué en la matière un rôle d'accélérateur. En 2022, 71 % des associations ont un site internet ou sont présentes sur les réseaux sociaux, 59 % utilisent la visioconférence et 43 % des outils de partage ou de stockage de documents.

## Maturité numérique

De même, la « maturité numérique » des associations est en progression. En 2019 déjà, si 21 % des associations enquêtées s'estimaient peu initiées au numérique, autant se disaient « expérimentées » tandis que la majorité (55 %) se définissait « en progrès ». Les auteurs de l'enquête expliquaient : « Contrairement aux évolutions entre 2013 et 2016, où l'on a vu une forte proportion d'associations s'équiper d'outils dans de nombreux domaines (communication, organisation, collaboration...), on assiste maintenant à une

phase de rationalisation pour conserver et/ou trouver ceux qui permettront réellement de gagner en efficacité, grâce à une mise en œuvre adaptée. » Il n'en demeure pas moins qu'en 2022, encore 76 % d'entre elles disent rencontrer des difficultés (un chiffre certes en baisse par rapport à 2019 où il était de 84 %).

## Productrices et usagères de données

Mais le numérique pour les associations, ce n'est pas seulement le site internet et les réseaux sociaux. Qu'elles l'ignorent ou non, les associations produisent des données ou en utilisent pour mener leurs projets. Cette question est arrivée un peu abruptement dans le champ associatif via le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Le Conseil économique social et environnemental (Cese) a donné une définition de la donnée dans son avis du 10 février 2021 : « Tout enregistrement factuel sous forme numérique (en fonction du contexte : images, textes, vidéos, caractéristiques physiques d'un objet, résultats d'analyses ou d'enquêtes, etc.) ». Du fichier d'abonnés aux vidéos sur YouTube, de l'enquête de satisfaction des bénéficiaires aux réponses données à une enquête en ligne, l'association est

productrice, usagère et gestionnaire de données. Et celles-ci sont devenues un enjeu économique – et politique – majeur.

## Libérer les données

Les derniers Cahiers de l'action de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) abordent cette question en donnant la parole à diverses associations qui ont pris ce sujet à bras-le-corps, comme la Fondation internet nouvelle génération (fing.org), Framasoft (framsoft.org) ou Ma Dada, plateforme associative qui facilite l'accès des citoyens aux données publiques (fr.okfn.org). Pour Joël Gombin, gérant de Dataactivist, une société coopérative de production (Scop) spécialisée dans le conseil et l'accompagnement en open data, il faut « libérer » les données. Exemples : il a aidé l'association Respire à établir une carte de la pollution de l'air dans les écoles d'Île-de-France. Il a également reconstitué pour l'ONG CCFD-Terre solidaire et l'association Sherpa la liste des sociétés françaises obligées depuis la loi Sapin d'établir un rapport annuel sur leur devoir de vigilance quant au respect des droits humains et de l'environnement dans leurs filiales et chez leurs sous-traitants à l'étranger (une liste que Berçy garde secrète). Dans les